

# Vos questions pour le Conseil Municipal du Mercredi 23 Juin 2021

## Sécurité

1. Qu'a donné votre rencontre avec les habitants de la rue Zola le 26 Avril dernier ? Leur pétition sera-t-elle entendue ? Un radar pédagogique (récupéré de la rue Lamendin) a été installé dans la rue Zola mais il ne semble pas être en service. Comment allez-vous donc analyser les données recueillies au niveau de la vitesse pour votre rendez-vous de la fin du mois de Juin avec les riverains ?

On a récupéré le radar de la rue Lamendin pour le mettre dans la rue Zola et on a récupéré aussi le radar pédagogique qui se situait au niveau du Cyrano, on l'a avancé pas très loin de la salle Dutilleul.

Comme indiqué et pour faire suite aux engagements pris par la municipalité un radar a été installé rue Zola. En revanche, suite à un dysfonctionnement technique, il n'est malheureusement pas opérationnel à ce jour. Les administrés sont tenus informés de l'évolution de la situation.

2. Les habitants de la rue de Tournai sont également en attente d'éclairage - pouvez-vous mettre en place vos solutions intermédiaires pour améliorer leur quotidien comme évoqué au dernier conseil municipal ?

Vous m'interpellez sur les solutions intermédiaires sur l'éclairage public – les services techniques ont saisi notre prestataire : La rue de Tournai fait effectivement partie des travaux qui se dérouleront dans la première tranche. Dans cette rue subsiste en effet un éclairage insuffisant.

Sur ce dossier de l'éclairage public comme annoncé, sachez que dans les rues suivantes des installations vont être mises en place (Travaux de Septembre à Décembre - Administrés informés du calendrier précis) :

- Rue du Paradis API LED
- Rue Debussy : Flexia (Lanterne)
- Rue des bénédictins : API LED
- Clos des Obeaux et Cité Horbois : API LED et TCO concernant l'armoire rue Lamendin
- Résidence des Lilas et rue Zola : Armoire LILA API LED et TCO (quand il y a des poteaux bétons)
- Résidence Raymond Renaux : Armoire UGO API LED
- Rue des viviers : API LED
- Quartier des élans (secteur complet sauf Manoir) : TCO
- Rue Bizet, Berlioz, Rameaux, Chopin : Armoire Fontaine TCO
- Rue Schaffner et Rue de Tournai : TCO

3. Serait-il possible de mettre en place des contrôles dans la commune concernant le passage des camions bennes et autres poids lourds de plus de 3T5 qui sont normalement interdits de circulation dans la commune (hors desserte locale si celle-ci figure). Des riverains de la rue Basly, nous ont fait part des nuisances liées au passage des camions, notamment au niveau des « dos d'ânes » : bruit, vibrations occasionnant des fissures importantes au niveau des murs et carrelages de leur habitation.

Hormis le bien-fondé incontestable des plateaux ralentisseurs, cette question est en relation avec le contrôle de l'interdiction faite aux poids lourds

De nouveau vous me sollicitez sur les 3T5 et plus particulièrement sur la rue Basly, comme évoqué à de multiples reprises, la municipalité est et reste attentive à cette problématique des 3T5 sur la commune. Notamment au travers des groupes de partenariat opérationnel (GPO) mis en place sur le sujet et comme évoqué précédemment dans le cadre du compte rendu de la cellule de veille. Un arrêté a été repris en date du 22 Avril 2021 qui maintient l'interdiction sur les rues Zola, Basly, Lamendin, Mirabeau et Jaurès. Bien évidemment, cette interdiction ne statue pas pour les situations suivantes :

- les véhicules servant à exécuter les missions de services publics (secours et incendie),
- les transports en commun,
- le véhicules en charge des ordures ménagères de la commune,
- les véhicules et engins agricoles sur la commune,
- les véhicules justifiant d'une adresse de livraison,
- les véhicules avec autorisation signée par Madame le Maire
- les véhicules appartenant aux agents municipaux de la ville d'Evin-Malmaison.

4. Que compte faire la commune concernant les fous du volant qui s'adonnent à des dérapages infernaux la nuit sur la place de l'église. Doit-on attendre qu'il y ait un mort pour intervenir ?

Vous m'interpellez sur les incivilités des fous du volant, comme vous vous en doutez je déplore ce genre d'incivilités qui porte atteinte la tranquillité publique, il m'arrive d'interpeller directement des auteurs identifiés. Vu les horaires qui m'ont été transmis, et préalablement à votre demande, j'ai saisi les forces de Police sur le sujet pour qu'elles soient sensibilisées et qu'elles puissent intervenir.

5. Dans la rue Basly et la rue Jaurès : Les piétons sont obligés de passer sur la route à cause du stationnement à cheval non respecté de certaines voitures : à part faire appel au civisme de chacun, qui ne marche pas, que comptez-vous faire pour garantir la sécurité de tous ?

De nouveau, vous me sollicitez sur une incivilité de stationnement sur le trottoir, comme toutes incivilités qui portent atteinte à la tranquillité et à la sécurité des évinoises et des évinois, la municipalité, comme de nombreuses communes en France, se doit de faire preuve de pédagogie, à savoir que la pédagogie est l'art de faire preuve de répétition. Ainsi dans le cadre du bulletin municipal, des rappels réguliers sont effectués. Je profite de la diffusion sur Facebook et j'invite tous les évinoises et les évinois à respecter les zones de stationnement.

Pour votre information, le stationnement sur trottoir est interdit excepté si des emplacements ont été pris ou que vous y dérogez par arrêté (article L2213-2 du CGCT).

6. Comment vont transiter les camions de plus de 3,5T pour accéder au centre-ville puisque la rue Lamendin leur sera interdite et que la rue Jaurès sera en travaux ?

Concernant la circulation des 3T5, un arrêté a été repris en date du 22 Avril 2021 maintenant l'interdiction pour les rues Zola, Basly, Lamendin, Mirabeau et Jaurès. Bien évidemment cette interdiction ne s'applique pas pour les situations précédemment citées. (cf. réponse à la question 3)

7. Nous revenons sur la sécurité incendie de la rue Jacques Brel signalé au conseil municipal du 7 avril où le nécessaire devait être fait : Malheureusement aucun changement concernant la borne incendie manquante sur une partie de la rue n'a eu lieu depuis.

Oui, je vous rassure ce dossier est en cours. Les devis ont été établis, la situation devrait être réglée prochainement.

8. Vous nous avez expliqué lors d'un dernier conseil qu'il fallait attendre le moment propice pour louer la machine pour rénover les routes de la ville qui s'abîment (Rue Zola (proche des HLM), rue Jaurès, Rue du Moulin à Huile, Rue Basly, Rue Bizet, Rue Mirabeau ...) – au vu des nombreux trous constatés et de la météo qui fut plutôt clémente ces derniers temps nous ne voyons pas la réfection des routes s'effectuer pouvez-vous nous expliquer pourquoi ?

Vous m'interpelez à nouveau sur les nids de poule sur différentes rues de la commune comme vous le précisez vous-même, la mise en place d'une campagne nécessite la location de matériel. Concernant les dates d'interventions elles auront lieu au début de l'été.

## Enfance

---

1. Pouvez-vous nous indiquer pourquoi aucune mise à l'honneur des bacheliers 2020 n'a été faite ? Nous entendons bien sûr que la crise sanitaire a empêché un regroupement mais d'autres modalités de mise à l'honneur auraient pu être trouvées (ex : remise individuelle de prix, indication des lauréats dans le bulletin municipal...).

En juin 2021, vous m'interpellez sur l'absence de mise à l'honneur des bacheliers 2020. Dois-je vous rappeler la crise sanitaire m'empêchant cette mise à l'honneur lors des vœux ? En revanche, il est prévu comme la municipalité s'est engagée à les mettre à l'honneur en 2021 avant la fin de l'année si la situation sanitaire le permet ce qui est le cas actuellement. On avait fait la même chose concernant les jeunes qui sont rentrés en Septembre, on l'avait fait un samedi matin si vous vous souvenez vous étiez à mes côtés.

2. Comme évoqué lors de la commission jeunesse, la vitre d'une porte de la maternelle malencontreusement cassée par les grands vents du 22 Mars n'est toujours pas réparée. Est-ce prévu ?

La situation a été prise en compte, un devis est en cours sachant que les services ont relancé la compagnie d'assurance qui n'a pas donné suite à la déclaration à ce jour. En tout état de cause la vitre sera remplacée.

3. Les pavés abîmés de la place Roger Salengro face à l'école Méresse signalés au dernier conseil ne sont toujours pas réparés – Depuis que nous l'avons signalé un enfant s'est blessé. La réparation est-elle prévue rapidement pour éviter ce genre d'incident ?

Vous évoquez à nouveau des pavés abîmés place Salengro, en précisant la blessure d'un enfant. Je découvre cet incident que je déplore. Des instructions ont été données pour procéder au remplacement.

## Communication

---

1. Le panneau d'information de la ville est-il utilisé au mieux ? Nous voyons toujours les mêmes informations, il serait intéressant d'observer et de s'inspirer de ce qu'il se fait dans les villes avoisinantes où l'utilisation se fait à bon escient et pour avoir des idées d'une bonne utilisation diversifiée.

Vous m'interpellez sur l'utilisation à bon escient du panneau lumineux. Pour rappel et bonne compréhension des administrés qui nous écoutent, il s'agit du panneau situé rue Basly au niveau de la Mairie. Ce dernier permet de diffuser des informations au niveau des dates et rendez-vous, le nombre restreint de caractères : 18 caractères par ligne sur 6 lignes, ce qui est le cas des principales permanences de la commune sont annoncées. En espérant que le prochain conseil municipal ou les manifestations pouvant se tenir avec du public il en sera de même.

2. Revenons sur votre bilan de première année d'exercice : vous touchez de l'argent public : vos concitoyens ont de fait le droit de savoir comment est utilisé cet argent même si ce n'est pas fait habituellement : Innovons. Nous réitérons donc notre demande de bilan annuel d'activité des adjoints et conseillers délégués même si certains n'ont pas pu exercer comme il se doit leurs fonctions par rapport à la crise sanitaire.

De nouveau vous demandez un bilan des adjoints et des conseillers en invoquant de l'argent public. Comme au dernier conseil municipal, je maintiens et réitère ma réponse : il n'y a aucune obligation légale en la matière et ce n'est pas une pratique courante d'autant plus lors d'une année aussi particulière dois-je le rappeler marquée par une crise sanitaire et de nombreux impondérables. Le bilan se tient en général à mi-mandat. En plus le travail mené en commission vous permet d'être au courant des dossiers en cours.

Concernant plus précisément l'utilisation de l'argent public, les dispositions légales sont respectées : l'ordre du jour du conseil municipal en est l'illustration au vu du nombre de délibérations présenté et sur l'encaissement des subventions et financement sur tel ou tel projet ou action.

3. Nous nous étonnons de ne pas avoir encore pu assister à une réunion de la commission d'appel d'offres – Envisagez-vous prochainement de la réunir, notamment pour le renouvellement du marché relatif à la restauration scolaire ?

Vous m'interpellez sur la commission d'appel d'offres. La commission d'appel d'offres doit se réunir lorsque les montants des marchés publics contractualisés atteignent un certain montant dit seuil. Depuis le renouvellement municipal cela n'a pas encore été le cas. La commission d'appel d'offres se réunira conformément aux textes applicables et en vigueur dès que nécessaire. Ce qui n'est pas le cas pour le marché de restauration scolaire que vous évoquez. En revanche comme convenu en commission cantine, des élus y compris de votre groupe seront conviés

4. Avez-vous eu le temps depuis le dernier conseil du 7 Avril de vous pencher sur le dossier de réfection des trottoirs de la rue Basly datant de 2002 ?

Comme je m'y étais engagée, il a été procédé à des recherches aux archives qui n'ont rien données. J'ai contacté d'anciens élus et agents en responsabilité à cette époque, mais je ne dispose d'aucun élément sur les faits que vous évoquez. En revanche, je reste à votre disposition pour tout complément d'information qui pourrait m'être apporté notamment de la part de Mr CAUX en poste à l'époque. Sachant que j'ai retrouvé quelques courriers comme quoi le suivi été suivi par vous Mr CAUX donc se serait bien de soit renvoyer l'administré à nos côtés soit de m'en faire part.

5. Où en est la mise en fonction du nouveau site internet dédié à la mairie ?

Concernant le site internet, le dossier suit son cours - il sera mis en ligne à la rentrée.

6. Une action conjointe a été organisée avec l'APE Méresse et le Groupe Agir, la municipalité y a été invitée : le sujet était important : pour autant aucune publication municipale n'a été faite pourquoi ?

Vous m'interpellez sur l'absence de communication municipale sur l'action menée par l'APE Méresse et le groupe Agir, à ma connaissance, la municipalité n'a reçu aucune sollicitation dans ce sens. Vu le délai tardif dans lequel l'invitation nous a été adressée (tardif lié à l'autorisation préfectorale dans le cadre de la crise sanitaire), il ne m'a pas été possible de m'y rendre. J'ai le mail que j'ai reçu avec l'invitation vous pourrez constater.

## Propreté et Environnement

---

1. Nous aimerions savoir pourquoi les élus communautaires ont voté favorablement à l'augmentation du mètre cube d'eau à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 ?

Cette augmentation s'explique par l'étalement des dépenses d'investissement lié au PEPS (Programme en Eau Potable Structurant) ainsi il a été décidé d'augmenter la part communautaire de 0,15 centimes d'euro TTC par mètre cube. Il s'agit d'une décision rationnelle visant à développer les investissements en matière d'eau notamment dans le cadre des eaux usées.

2.

Certains évinos s'interrogent sur le fait que certains bus tournent à vide – Est-il prévu de réétudier le dossier en fonction des besoins effectifs, contribuant ainsi à réduire les émissions de gaz à effet de serre par une diminution des passages ? Pourquoi pas demander un rapport statistique de fréquentation en nombre d'usagers de la ligne à TADAO ?

Vous m'interpellez sur la fréquentation et les taux d'occupation des lignes de TADAO face à l'émission des gaz à effets de serre produits. Je ne dispose sur ce sujet d'aucuns éléments chiffrés, il est certain que les lignes sont également empruntées par les collégiens, vu la période de l'année ceci peut expliquer la baisse de la fréquentation. Lors de ma dernière rencontre avec TADAO cette thématique n'a pas été abordée.

3. Les évinos nous remontent le fait qu'ils sont obligés de nettoyer les abords des sépultures de leur défunt au cimetière ? même malgré le désherbage toxique effectué il y a peu. De nombreuses herbes hautes sont d'ailleurs encore présentes un peu partout et d'autre part des personnes continuent de temps à autre à se rendre à l'intérieur du cimetière avec leur véhicule alors qu'un parking est situé à proximité.

Vous m'interpellez sur l'entretien du cimetière, il est certain que vu les conditions climatiques et la restriction d'utilisation des produits phytosanitaires, assurer un état de propreté permanent est difficile. La municipalité a demandé aux agents de l'espace vert une attention particulière pour ce lieu de recueillement. Pour réduire les herbes hautes, la municipalité réfléchit à des solutions alternatives comme la pose de gravillons etc ...

Concernant l'accès aux véhicules conformément au règlement, il est possible sur autorisation d'accès au cimetière avec son véhicule au sein de l'allée centrale – Cela permet aux personnes en situation de handicap ou qui ont des difficultés pour se déplacer de pouvoir se recueillir sur la tombe de leurs proches.

4. L'état de la Cité Cornuault inquiète les habitants, pour rappel celle-ci est classée au patrimoine de l'UNESCO et son entretien manque à l'appel (trous sur la chaussée qui se reforment déjà dans la rue Bizet..., d'autres apparaissent dans la rue Maurice Ravel, les hautes herbes qui poussent un peu partout et qui gênent indéniablement la visibilité pour les automobilistes (exemple du carrefour entre la rue Bizet et la rue Charles Gounod))

Comme évoqué précédemment, la difficulté de cet entretien porte sur la propriété de la voirie qui n'a pas été rétrocédée à la commune, il y a de cela plusieurs décennies. Aujourd'hui les démarches sont enclenchées. Concernant la prolifération d'herbes, le temps et la période sont propices à leur prolifération, j'invite donc chaque administré à procéder au désherbage devant chez lui afin de procéder à leur éradication.

5. Où en est votre pétition mise en place durant la campagne électorale en ce qui concerne les quads ? et où en est le projet d'installation de caméras ?

La municipalité, comme elle s'y était engagée, reste vigilante sur les quads comme indiqué précédemment. Ce sujet a été évoqué lors de la cellule de veille, je ne reviendrai pas sur les engagements pris par les forces de Police prêtes à engager les moyens complémentaires.

Concernant l'installation des caméras je vous en ai parlé tout à l'heure (Cf. Délibération n°3). Elles seront mises en place normalement cet été.

6. Nous revenons sur le dossier concernant le nettoyage de la façade de la poste, première interpellation du bailleur mi-février, relance en Avril dernier, nous sommes à la fin du mois de Juin et toujours rien – Quelle suite allez-vous donner au sujet ?

Le dossier est en cours. Ce nettoyage est classé dans la catégorie des gros travaux et doit être inscrit dans la programmation.

7. Des Quads et des motocross (sans pot d'échappement) apparaissent dans la résidence des poètes, causant ainsi des nuisances sonores en continue. Les appels aux forces de l'ordre n'ont pas de conséquence. Que pouvons-nous proposer aux habitants de ce quartier.

Face aux incivilités que vous décrivez des nuisances sonores liées aux quads et aux motocross, j'invite les évinosises et les évinos à contacter les forces de Police sachant que le sujet a été évoqué lors de la dernière cellule de veille.

## Travaux

---

1. Un riverain habitant rue Jaurès (coté Leforest) se demande s'ils ne sont pas oubliés pour l'installation de la Fibre, pouvez-vous nous indiquer si cela est prévue et pour quand ?

La compétence ne relève pas de la commune. En effet, la fibre est actuellement mise en place sur Evin-Malmaison, la rue Jaurès prolongée n'est pas encore fibrée et malheureusement, malgré renseignement pris, nous ne disposons pas du calendrier des travaux effectués par Orange. En revanche, j'invite les administrés à se renseigner à l'entrée de la mairie dans le hall avec une cartographie où tout est inscrit (carte couverture fibre en France) et à se connecter

<https://reseaux.orange.fr/couverture-reseaux/carte-de-couverture-fibre> pour avoir connaissance de l'évolution de la situation.

2. Suite aux travaux et à la création des nouvelles résidences, la mise à jour du plan de la ville est-elle prochainement prévue ?

Comme je l'ai énoncé cela est en cours, nous en sommes à la phase de réalisation du bon à tirer. Ce dernier devrait être disponible d'ici peu.

## Solidarité

---

1. Des habitants se demandent quel est le rôle du CCAS ? quels sont ses objectifs ? Une communication serait peut-être nécessaire. Nous relayons volontiers cette question n'ayant aucun membre au sein du conseil d'administration et en recevant aucun compte rendu de ces réunions.

Il est effectivement dommage pour des conseillers municipaux de ne pouvoir répondre aux questions des administrés sur les missions du CCAS qui sont définies par les textes. Comme l'indique clairement les articles du code de l'action sociale et des familles. Au sein des communes il existe un établissement public dont le rôle est de venir en aide aux personnes les plus fragiles. Le CCAS constitue l'outil principal d'une municipalité pour mettre en œuvre une solidarité et mettre en œuvre une aide sociale au profit des habitants de la commune.

Ainsi le CCAS a pour rôle de :

- Lutter contre l'exclusion
- D'accompagner les personnes âgées
- De soutenir les personnes souffrant de handicap

Pour y parvenir le CCAS possède d'ailleurs une double fonction, accompagner l'attribution de l'aide sociale légale, instruction des dossiers de demande, aide aux démarches administratives et dispenser d'aides sociales facultatives (aide alimentaire, micro crédit social). Fruit de la politique sociale de la commune.

Les centres sociaux communaux sont d'avantage conçus pour veiller à la bonne accessibilité des aides sociales et pour prendre des initiatives au niveau local afin de lutter contre l'exclusion et soutenir les populations les plus fragiles.

Sur ce point sa compétence se limite au seul territoire de la commune – les agents ont pour mission d'identifier et de qualifier la demande d'aide, d'aider à compléter les démarches administratives pour compléter ces aides, d'orienter vers les services et professionnels compétents dans une situation particulièrement précaire et complexe l'agent prend alors le dossier en charge afin de déterminer les solutions potentielles

Le CCAS réalise des enquêtes sociales dans le but de repérer des bénéficiaires potentiels puis de les aider à constituer les dossiers administratifs. En parallèle le CCAS établit un fichier des personnes aidées qui permet à la municipalité une meilleure connaissance des besoins de ces habitants et donc d'ajuster les moyens de son CCAS entraînant ainsi un cercle vertueux de solidarité

Par contre le rôle du CCAS est double : il accompagne l'attribution des aides sociales légales et informe et guide les habitants en situation de fragilité et instruit les demandes d'aide. Il est à l'initiative d'actions sociales locales, selon les communes ce champ d'action peut être très large (attribution de prêt sans intérêt, aide alimentaire pour les personnes en grandes difficultés, gestion d'établissement municipaux (maison de retraite, centre aéré...)). Il peut également financer des animations, des sorties. Il n'existe pas de limites à ces initiatives en dehors des moyens dont il dispose et de la politique sociale de la municipalité.

De plus à Evin-Malmaison les questions relatives au logement sont traitées par le CCAS ainsi à travers cette explication je souhaite mettre en valeur et souligner le travail fait par les agents du CCAS accompagnés par Mme BENGRIBA adjointe référente du CCAS en charge de l'emploi et du logement et de Mr LESTRIEZ qui vient de s'absenter pour aller

travailler, conseiller délégué à la solidarité. Ainsi le CCAS se trouve à l'ancien dispensaire au 156 rue Basly et est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et sur rendez-vous et pour les permanences de 13h30 à 17h